

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 34 (1905)

**Heft:** 12

**Buchbesprechung:** Bibliographies

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

port annuel de 1826 de la commission d'école de l'arrondissement de Romont, le Conseil d'Education fait sentir à la commune de Villarimboud la nécessité de se procurer un local plus vaste pour son école. »

Puis, en date du 11 août 1826, « la commission d'école du district de Romont transmet au Conseil d'Education l'appel qu'a interjeté la commune de Villarimboud d'un ordre qu'elle aurait reçu de sa part pour que le local de la maison d'école fût agrandi et disposé de manière à pouvoir y contenir à l'aise les enfants en âge de la fréquenter, et fournir en même temps l'habitation du régent qui jusqu'ici en manquait.

Les motifs de cet appel reposent sur ce que : 1<sup>e</sup> la salle de l'école, ayant 20 pieds de long sur 21 de large, ainsi 420 pieds carrés est suffisamment grande pour contenir les 90 enfants, maximum des élèves; 2<sup>e</sup> le régent actuel le sieur Chammartin, ayant une maison en propriété dans l'endroit, un second logement deviendrait superflu, au moins tant qu'il occupera ce poste.

Après avoir sérieusement examiné ces motifs ainsi que ceux du préavis négatif de la commission, le conseil d'Education croit devoir, pour le moment du moins, accorder à la commune de Villarimboud les fins de son appel; mais comme l'ordre de la commission avait été provoqué par le désordre qu'elle avait remarqué dans la salle d'école où les élèves se trouvaient comme entassés, le Conseil désire qu'il soit apporté, dans cet intérieur, l'ordre et l'arrangement nécessaire à une bonne distribution de la place, afin que chaque élève ait l'espace qui lui est nécessaire.

La dite commune sera de plus avisée à ne pas perdre de vue que, tôt ou tard, il lui incombera la nécessité de fournir un logement pour un régent, ce qui devra avoir lieu dès qu'elle en aura un qui n'aura pas les avantages dont jouit celui d'aujourd'hui<sup>1</sup>. »

En comparant les documents de 1828 avec la statistique de 1798-1803, on constate que le logement qu'occupait Rubatet à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'était plus du tout convenable en 1828. En outre, le régent Chammartin est revenu d'Orsonnens à Villarimboud. Cependant, au plus tard en 1834, Sudan Joseph, de Chavannes-les-Forts, lui succède. Mais, en 1836 encore, Jacques Chammartin est à Villarimboud, non plus en qualité d'instituteur, mais en qualité d'ex-régent et probablement de séjournant. Il est en ce moment âgé de 65 ans.

(A suivre.)

R. CHASSOT, *inst.*

---

## BIBLIOGRAPHIES

---

### I

**Revue de Fribourg.** — *Sommaire du N° 5, livraison de mai. — E. Bise* : La question du divorce en Suisse. — *Aug. Schorderet* : Chansons vécues. — *G. Durante* : La crise de l'Eglise orthodoxe en Russie. — *D. Rolland-Gosselin* : Mme de Staël et la musique. —

<sup>1</sup> Protocole du Conseil d'Education, 1827-1839, page 125 et 126.

*E. E.* : Chronique. — La réforme des logements (*fin*). — A travers les Revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles.

Prix de l'abonnement : Pour la Suisse, 8 fr. par an ; pour l'étranger, 10 fr. ; le numéro, 1 fr. — La *Revue* paraît à Fribourg, en 10 livraisons par an, à l'Imprimerie Saint-Paul.

II

**Revue des catéchismes** et Bulletin de l'Œuvre de la Première Communion et de la persévérance, publiée sous la direction de M. le chanoine *Pitoye*, chez M. *Sueur-Charruey*, Arras. La *Revue* paraît 2 fois par mois. — Prix de l'abonnement : 6 fr. par an.

III

**L'emploi des temps en français ou le mécanisme du verbe**, méthode à l'usage des étrangers, avec 95 exercices pratiques, par *Henri Sensine*, professeur, quatrième édition, revue et augmentée. — Lausanne, chez Payot et Cie, libraires-éditeurs. Prix : 2 fr.

Les étrangers qui apprennent le français éprouvent de grandes difficultés à se servir du verbe dans ses différentes modifications. En ce qui concerne l'emploi des temps, les grammaires en usage dans nos écoles ne renferment que des notions incomplètes. Ces raisons ont amené l'auteur à écrire un petit manuel destiné à faciliter l'emploi rationnel des temps du verbe aux étrangers. Les gens de langue française eux-mêmes rencontrent assez souvent des difficultés dans l'emploi et la concordance des temps du verbe. En se procurant l'ouvrage de M. le professeur Sensine, ils auront sous la main un guide pratique et sûr.



## CORRESPONDANCE

*Des bords de la Trême, 5 juin 1905.*

Monsieur le Rédacteur,

J'ai si peu l'habitude d'écrire que je vous prie de bien vouloir me pardonner, si je me permets de vous envoyer ma prose ; mais il est des faits, des circonstances dans la vie qui vous laissent une si profonde impression qu'on ne peut s'empêcher de les communiquer à ceux qui n'ont pas eu le bonheur de les vivre.

Comme vous l'avez annoncé dans votre dernier numéro, la fête d'inauguration de la nouvelle maison d'école de La Tour-de-Trême a eu lieu lundi, 29 mai dernier. C'était une de ces journées de printemps où selon l'expression originale du poète, « on dirait qu'il pleut du soleil ». L'ancienne citadelle des comtes de Gruyère était coquettement parée ; les édifices publics et les maisons particulières étaient ornées d'oriflammes multicolores, frissonnant doucement aux effluves parfumés d'une brise printanière. La voix du canon, de bon matin déjà, réveille les échos et fait trembler la vieille tour sur son roc séculaire. Toute la population du village, endimanchée, s'agit, parcourt les rues en mettant la dernière main à l'ornementation ; elle se prépare à célébrer cette fête avec une pompe qui en perpétuera le souvenir dans les générations futures. Enfin, les enfants, pour qui